



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moyens alloués à la recherche contre le cancer

Question écrite n° 13767

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les moyens alloués à la recherche contre le cancer en France. Alors que le cancer reste l'une des premières causes de mortalité en France, avec plus de 400 000 nouveaux cas chaque année et près de 157 000 décès prématurés, la recherche sur cette pathologie constitue un enjeu majeur de santé publique. Une meilleure connaissance des mécanismes biologiques, le développement de traitements innovants et l'amélioration des prises en charge dépendent directement des moyens consacrés à la recherche. En 2023 et 2024, les principaux acteurs de la recherche comme l'Institut national du cancer (INCa) ont financé plusieurs centaines de projets scientifiques. Selon les derniers rapports, en 2024 près de 241 projets de recherche ont été financés pour un budget total d'environ 130,1 millions d'euros, dont une large part dédiée aux programmes de soutien à la recherche fondamentale et translationnelle. L'INCa dispose d'un budget annuel d'environ 122,9 millions d'euros encaissés en 2024, dont près de 81 % proviennent de subventions publiques, notamment du ministère en charge de la recherche (environ 68 millions d'euros) et du ministère de la santé (environ 31,8 millions d'euros). Ce budget augmente par rapport à 2023, témoignant d'un engagement financier renforcé. Parallèlement, la société civile et le secteur associatif jouent un rôle significatif dans le financement de la recherche. En outre, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du financement des cancers pédiatriques, à compléter de 15 millions d'euros supplémentaires au budget consacré à ces pathologies, en plus des 60 millions d'euros déjà dédiés, afin de soutenir plus spécifiquement la recherche sur les cancers de l'enfant qui restent historiquement moins dotés. La dotation annuelle de l'INCa est ainsi passée de 38 millions à 68 millions d'euros en 2024. Malgré ces progrès, des acteurs associatifs et des professionnels alertent sur la nécessité d'un investissement plus structuré et pérenne. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la stabilité, l'augmentation et la pérennisation de ces financements, en particulier dans le cadre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13767

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2026](#), page 2488